

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 JUIN 2009 A 20H30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la séance 14.  
Excusé : Monsieur TIXIER René (Pouvoir donné à Madame SABATIER Monique).

Sous la présidence de Monsieur Roland CHAREYRON, Maire.

Présents : Messieurs CHAREYRON, CHASTEL, SOULIGOUX, LAMAT, MISSONNIER, FLANDIN, MOSNIER.

Mesdames AUZAT, SABATIER, TIXIER M, TIXIER A, GROVEL.

Mesdemoiselles BAYLOT, ANDRE.

Secrétaire : Melle ANDRE Sylviane.

En ouverture de séance, Monsieur Roland CHAREYRON souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public, puis il présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la signature du registre concernant les délibérations de la réunion précédente.

Monsieur le Maire procède au vote concernant le PV.

Pour : 14 Abstention : 1

Monsieur le Maire souhaite un bon rétablissement à Monsieur Daniel BARTHOMEUF, actuellement en arrêt pour raison chirurgicale, il précise qu'actuellement l'équipe technique communale est composée de Messieurs ASTANIERE David, MARTIN Didier, et de CHARBONNEL Francis (embauche saisonnière à compter du 15 Juin 2009).

### ABORDS DE L'EGLISE - CHOIX MAITRE D'ŒUVRE :

Monsieur le Maire rappelle que deux dossiers sont en cours pour ce projet.

Le premier correspond à l'aménagement du Centre du bourg, dont le montant des travaux est financé par la commune, et l'embellissement est pris en charge par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes a retenu le Cabinet MIRAMAND - 43700 BRIVES CHARENSAC, et que le début des travaux est prévu en septembre.

Le deuxième dossier correspond à l'aménagement des abords de l'église.

Monsieur le Maire précise que suite à une réunion avec la DRAC et l'architecte des bâtiments de France, il serait conseillé et judicieux de choisir le même cabinet que la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire procède à la lecture des montants des devis.

* Cabinet CHAZELLE:	8 590.00 € HT
* Cabinet ALPAGE	: 7 750.00 € HT
* Cabinet SITHA	: 3 408.00 € HT
* Cabinet MIRAMAND	: 6 200.00 € HT

Une subvention de 80 %, accordée par la DIREN a été perçue, et la subvention de 20 %, accordée par la DRAC reste à venir.

Monsieur le Maire procède au vote concernant le choix du maître d'œuvre.

POUR : 15

**Le cabinet MIRAMAND est retenu.**

**Monsieur MISSONNIER Georges demande si ce cabinet a déjà travaillé dans la région.**

**Monsieur le Maire répond par l'affirmative sur les secteurs de St Paulien, Brives-Charensac.**

**Monsieur MOSNIER Jean Benoît souligne que le montant des études s'élève du simple au double. Monsieur le Maire précise que les montants dépendent d'une éventuelle étude topographique.**

**Madame SABATIER Monique demande si le cabinet SITHA a déjà travaillé dans la région.**

**Monsieur le Maire répond par l'affirmative sur la commune de Lavaudieu.**

#### **COLUMBARIUM - REGLEMENT :**

**Monsieur le Maire procède à la lecture du règlement du columbarium et du jardin du souvenir, en soulignant les points essentiels, tels que la durée (15 ans, 30 ans ou perpétuité), la résidence ou l'attache des personnes à la commune.**

**Monsieur le Maire procède au vote.**

**POUR : 15**

#### **VERIFICATIONS DIVERSES - BATIMENTS :**

**Monsieur le Maire informe que toutes les vérifications (amiante, électricité, gaz...) réalisées avant 2002 sont à recommencer pour tous les bâtiments publics.**

**Monsieur le Maire propose de reporter sur le prochain conseil, la vérification de l'amiante, suite à une attente de devis de la société ADEQUAT à St Julien des Chazes.**

**Il cède la parole à Madame AUZAT Janine concernant les devis des vérifications électricité et gaz, laquelle précise qu'une visite périodique tous les 12 mois est obligatoire, et procède à la lecture des montants des devis.**

* Electricité :	SOCOTEC	:	1130.00 € HT
	APAVE	:	590.00 € HT
	NORISKO	:	703.80 € HT
* Gaz :	SOCOTEC	:	200.00 € HT
	APAVE	:	380.00 € HT
	NORISKO	:	469.20 € HT

**Madame SABATIER Monique souligne que très peu d'organismes sont habilités.**

**Monsieur le Maire propose de choisir la société NORISKO, car la commune travaille avec cet organisme, pour les bâtiments depuis 2006.**

**Madame SABATIER Monique demande pourquoi ne pas choisir la société APAVE.**

**Monsieur le Maire précise que la société APAVE a réalisé les contrôles concernant le jardin d'enfants et le parcours de santé.**

**Monsieur LAMAT Franck précise que la société NORISKO possède déjà les connaissances des locaux et les points de contrôle particuliers concernant les tableaux électriques, les vannes...**

**Madame AUZAT Janine précise que le devis de la société APAVE ne comprend pas les contrôles concernant l'église.**

**Madame GROVEL Corinne souligne que l'église a été restaurée récemment.**

**Monsieur LAMAT Franck que le contrôle est obligatoire pour l'église même restaurée.**

**Monsieur le Maire procède au vote concernant le choix de la société.**

**APAVE : 4**

**NORISKO : 10**

**ABSTENTION : 1**

**Madame GROVEL Corinne souligne que les deux sociétés NORISKO et APAVE interviennent déjà pour la commune.**

**Monsieur LAMAT Franck précise que la part est plus importante pour la société NORISKO.**

### **ECLAIRAGE PUBLIC :**

**Monsieur le Maire a fait le tour de la commune avec Monsieur CAPPIGNY responsable du syndicat d'électricité et Patrice CHASTEL pour une amélioration l'Eclairage Public.**

**Une subvention de 50 % est possible actuellement, et à compter de Janvier 2010, la subvention sera de 45 %.**

**Le montant des travaux s'élève à 54345 € TTC, et une prise de délibération est nécessaire pour l'accord de ces derniers.**

**Monsieur MOSNIER Jean Benoît souligne qu'aucune économie d'énergie n'est prévue.**

**Monsieur CHASTEL précise que les travaux d'éclairage ont été réalisés au minimum et que le syndicat d'électrification ne réalise pas de dépenses inutiles, puisque il subventionne les travaux.**

**Madame GROVEL Corinne demande si des propriétaires du « chemin des grandes » ont réclamé ces éventuels travaux d'éclairage.**

**Monsieur CHASTEL Patrice précise que le « chemin des grandes » est actuellement en train de se lotir.**

**Madame AUZAT Janine demande de l'éventuelle possibilité d'éteindre une lampe sur deux à partir de 00h00 pour l'avenue de Versailles.**

**Monsieur LAMAT Franck souligne que cette possibilité n'a peut être pas été prévue dès le départ.**

**Monsieur CHASTEL Patrice souligne que Monsieur CAPPIGNY a étudié davantage les économies que les dépenses pour ce projet.**

**Monsieur LAMAT Franck précise, que lors des réunions de villages, les demandes principales et nombreuses concernaient l'électricité, la voirie et les fossés.**

**Monsieur MOSNIER Jean Benoît demande quel est le coût de l'électricité pour la commune.**

**Mademoiselle BAYLOT Christelle répond que le coût s'élève à 3 % du budget soit 15000 €.**

**Monsieur LAMAT Franck souligne que l'éclairage public est un réel problème au niveau de l'entretien et de la réparation (pièces grillées et onéreuses, intervention d'une nacelle souvent obligatoire)**

**Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération (31626.00 € montant HT + TVA à la charge de la commune- 23345.00 € de subvention).**

**Monsieur le Maire précise que la TVA est récupérable et procède au vote.**

**POUR : 14            CONTRE : 1**

**MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL :**

**Monsieur le Maire informe que Monsieur Daniel BARTHOMEUF peut bénéficier de ses droits à la retraite, avec un préavis de 6 mois, mais qu'il ne s'est pas décidé, à ce jour.**

**Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent technique territorial 2<sup>ème</sup> classe, afin de pouvoir, le cas échéant, procéder à un recrutement et réaliser les démarches nécessaires.**

**Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de délibération et souligne les difficultés pour trouver une personne compétente et surtout polyvalente.**

**Madame SABATIER Monique demande quels sont les diplômes nécessaires et propose de s'adresser au centre de gestion.**

**Madame TIXIER Agnès demande si la personne doit être de la commune.**

**Monsieur le Maire répond que la personne n'est pas obligatoirement de la commune, qu'un affichage de l'annonce au centre de gestion est obligatoire et aucun diplôme particulier n'est demandé.**

**Monsieur CHASTEL Patrice précise qu'un débauchage est plus efficace et que la commune a déjà été échaudée par des recrutements sous forme de concours.**

**Monsieur le Maire procède au vote concernant cette délibération.**

**POUR : 15**

**Monsieur le Maire propose de créer un poste CAE (Contrat Avenir Emploi) de secrétariat, pendant 1 an au sein de la mairie, il précise également que par rapport aux autres communes, le personnel administratif est en sous effectif.**

**La création de ce poste, permettrait de former quelqu'un, une ouverture plus large des horaires de la mairie, la mise à jour de base de données...**

**Madame SABATIER Monique demande quelle serait la rémunération.**

**Mademoiselle BAYLOT Christelle répond que la rémunération est basée sur le SMIC. Les CAE sont pris en charge par l'Etat à 90 %.**

**Monsieur le Maire informe de la réception d'une candidature, Mademoiselle SALAT Angela.**

**Madame SABATIER Monique souligne qu'il serait logique d'en informer les gens sans emploi de la commune.**

**Monsieur le Maire informe que concernant le recrutement saisonnier 2008 (CHARBONNEL Francis), 60 candidatures ont été reçues, et une seule concernait un jeune de la commune.**

**Madame TIXIER Agnès souligne que cette proposition serait susceptible d'intéresser plus les jeunes de la commune.**

**Monsieur le Maire informe que l'association Concordia a contacté les jeunes de la commune, mais cette démarche est restée sans réponse.**

**Monsieur le Maire précise que pour ce type de contrat CAE, certains critères sont obligatoires (âge, fin de droit au chômage) pour en bénéficier, la durée hebdomadaire de travail est de 26 heures maximum, le coût à la charge de la commune est minime.**

**Monsieur le Maire procède au vote pour la création de ce contrat CAE au secrétariat.**

**POUR : 15**

**ACCUEIL PERISCOLAIRE :**

**Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT christelle. Elle souhaite faire le point sur le fonctionnement actuel et les consignes à mettre en place ; A savoir que les emplois du temps des agents seraient remis semaine 25, pour une application à la rentrée de septembre 2009-2010. Les agents ont souhaité connaître leur emploi du temps avant la fin de l'année scolaire en cours.**

**L'accueil périscolaire**

➤ **fonctionne le matin de 7h30 à 8h50, après le repas de 12h45 à 13h20 et le soir de 16h30 à 18h15**

➤ **est assuré par les agents employés et rémunérés par la Commune**

**le remboursement des heures consacrées est réalisé par la Communauté de Communes.**

**(en cas de besoins ponctuels pour pallier le remplacement d'agents lors d'absences statutaires, la Communauté de Communes peut mettre un agent formé à disposition de la Commune**

➤ **la compétence est communautaire**

➤ **certaines règles de fonctionnement sont définies par la Communauté de Communes (missions à effectuer, quotas enfants/agents, tarifs...)**

➤ **les fournitures éducatives (crayons, peinture, livres...) sont financées par la Communauté de Communes**

➤ **la facturation du service est établie par la Communauté de Communes, en fonction du quotient familial du foyer de l'enfant**

**Le montant reversé à la Commune par la Communauté de Communes au titre de l'année 2008 s'élève à 14885 €**

**En 2009 le montant devrait être supérieur car sur certains créneaux horaires, un agent supplémentaire intervient**

**Rencontre et contacts téléphoniques courant mai avec Mr Guillaume TRONCHERE, administratif à la Communauté de Communes et Mr Bertrand DUEZ , directeur de l'accueil périscolaire, pour d'une part faire le point sur les pratiques actuelles et d'autre part pour définir les impératifs :**

**✓constats :**

**le personnel actuel s'est investi dans ses fonctions et tous les agents ont participé à la mise en place des activités demandées à notre entière satisfaction**

**Sur 37 agents employés par les 15 Communes de la Communauté de Communes du Brivadois, seuls 4 ne sont pas formés dont 2 à Vieille Brioude**

✓ obligations :

**le personnel assurant l'accueil périscolaire doit obligatoirement être formé (CAP Petite enfance ou BAFA)**

**le suivi de ces données et l'analyse statistique sont effectués par les agents de la Communauté de Communes**

**la commande de fournitures éducatives doit être transmise pour la fin mai en fonction du programme pédagogique prévu pour l'année scolaire 2009-2010,**

**Au vu de ces éléments les emplois du temps doivent être révisés**

**A la date d'aujourd'hui, nous avons « deux inconnues » :**

**Est-ce que l'enseignement à l'école sur 4 jours sera maintenu à la rentrée 2009-2010 ?**

**Est-ce que Lucette PENIDE va valider sa formation diplômante ?**

**Les plannings vont être effectués en considérant que ces deux hypothèses sont positives. Dans le cas contraire des nouvelles organisations du travail devront être faites.**

**Des propositions seront remises aux agents la 3ème semaine de juin, en sachant que les agents auront la possibilité :**

- **de faire des échanges de tâches similaires entres eux,**
- **de décaler certains horaires,**

**mais tout en respectant les règles définies précédemment et la législation en vigueur, à savoir (les fondamentaux du statut de la fonction publique) :**

- ✓ **la durée hebdomadaire et quotidienne du travail**
- ✓ **l'amplitude horaire journalière**
- ✓ **la durée de travail consécutif maximum**

**Nos engagements :**

- **Garantir dans la mesure du possible une notion d'équité pour tous les agents**  
(À savoir que les 4 agents permanents ont le même grade : Adjoint Technique Territorial de 2ème Classe)
- **Respecter les demandes des agents en matière de temps de travail (temps non complet)**
- **Etre à l'écoute des agents et maintenir une communication bilatérale réciproque (agents/élus et élus/agents).**

**En conclusion :**

**Les agents ont été informés individuellement dès le début d'année lors des entretiens individuels, « des tenants et des aboutissants » ...**

**PS : Josiane HOSTAL a un statut particulier (son temps de travail n'est pas annualisé), elle continuera à travailler au sein de la Commune.**

**Elle a toujours répondu à nos attentes et elle souhaite effectuer des remplacements.**

**Monsieur le Maire informe que la mairie et l'école conjointement ont présenté un projet d'école numérique, avec à la clé une subvention de 10 000 €, pour lequel 33 écoles ont participé, et que malheureusement la commission a exclu les écoles au dessus de 1000 habitants.**

**Monsieur le Maire souligne qu'une réunion d'information sur l'alimentation, intitulée « le bien être en saveur », et animée par deux diététiciennes habilitées à intervenir en milieu scolaire, a eu lieu, il déplore que 4 sur 80 familles de parents d'élèves environ aient répondu présent.**

### **ACHAT PARCELLE LES LASSES SECTION A N°628**

**Monsieur le Maire rappelle l'historique concernant cette parcelle : Monsieur ELIZON, tuteur de Mme LIBEYRE a demandé un CU à la mairie pour faire un lotissement (5 lots). Au vu de ce CU, le maire a réagi et fait valoir le droit de préemption de la commune, dans le but d'acquérir ce terrain et d'autres alentour pour créer une réserve foncière et l'équiper de bâtiments d'intérêt public : maison des associations, maison de retraite, aire de jeux, éco-quartier, chaufferie centrale au bois, sans projet très précis car il faut étudier les réels besoins de la commune, les diverses subventions possibles...après avoir la maîtrise du foncier.**

**Il procède ensuite à la lecture de la lettre que lui a adressée Madame Monique TIXIER dans laquelle elle souhaite que ce terrain soit utilisé pour des équipements publics et non pas pour des lotissements privés et formule son désir de continuer à s'investir dans l'intérêt collectif des habitants de la Commune.**

**Monsieur le Maire informe qu'une délibération est nécessaire pour réaliser les démarches éventuelles auprès du notaire pour la vente du terrain.**

**Monsieur le Maire demande à Madame TIXIER Monique de quitter la salle en raison de son lien de parenté.**

**Monsieur le Maire informe de sa rencontre avec Mr et Mme ELIZON, concernant l'achat de ce terrain consacré à des intérêts publics collectifs, suite à la délibération du 23/12/2008 et au prix fixé par le service des Domaines.**

**Monsieur le Maire procède au vote concernant cette délibération.**

**POUR : 14**

**Monsieur le Maire propose le cabinet de Maître BOYER pour continuer les démarches.**

**Monsieur le Maire procède au vote pour le choix du notaire.**

**POUR : 14**

**Monsieur le Maire accueille à nouveau Madame TIXIER Monique et l'informe des décisions prises.**

### **ELECTIONS EUROPEENNES - PREPARATION**

**Monsieur le Maire propose d'établir un tableau concernant la mise en place des élections européennes, avec présence du maire ou d'un**

**adjoint à chaque plage horaire et informe qu'il a demandé à des jeunes électeurs de la Commune de participer.**

### **AFFAIRES DIVERSES :**

**Monsieur le Maire informe :**

**- de la mise en place par la communauté de Communes, d'un groupe de réflexion concernant la déchetterie de St Beauzire.**

**- de sa rencontre avec les jeunes qui souhaiteraient avoir des terrains multi sports et modulables.**

**- que le panneau du pressoir a été retrouvé et remis en place**

**- d'un projet du Conseil Général pour recenser les logements occupés avec travaux pouvant être réhabilités avec d'importantes subventions**

**- d'un courrier de Monsieur HORTEFEUX répondant à Monsieur SOUCHON, Président du Conseil Régional, concernant la diminution de la dotation globale de fonctionnement de la région.**

**- que la prochaine réunion de village aura lieu le 20 juin 2009 à 14H00 pour l'avenue de Versailles.**

**Monsieur CHASTEL PATRICE annonce que les travaux pour les trottoirs débiteront en septembre et seront réalisés par l'entreprise CHEVALIER.**

**Monsieur SOULIGOUX Eric annonce les dates des prochaines manifestations :**

- Randonnée Familles rurales le 14 Juin 2009.**
- Soirée moules frites Comité de jumelage le 27 Juin 2009.**
- Marche de nuit GMD le 14 Juillet 2009.**
- Vide grenier Comité des fêtes le 14 Juillet 2009.**
- Fête Sainte- Anne le 25/26 et 27 Juillet 2009.**

**Madame SABATIER Monique regrette de ne pas avoir été informée de l'apéritif concert offert par la municipalité.**

**Madame GROVEL souligne que cet apéritif concert aurait du s'adapter à la paroisse et pas l'inverse (obligation de changement d'horaire de la Messe).**

**Madame GROVEL remercie pour les accotements du chemin de la Pruneyre bien nettoyés.**

**Monsieur MISSONNIER Georges signale que le conservatoire botanique enquête sur les plantes exotiques qui prolifèrent, et encourage à les signaler.**

**Mademoiselle ANDRE Sylviane signale deux arbres à abattre rue de la pierre Blanche en raison d'un excès de pollen.**

**La séance est levée à 23H30**